

DOSSIER D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCES A LA FORMATION

Les directives fédérales concernant l'accès à la formation et aux examens de moniteurs, monitrices de conduite décrivent précisément les conditions à remplir pour que l'on puisse vous accueillir dans le cadre de notre école.

Vous devez être en possession d'un certificat fédéral de capacité délivré après une formation initiale de 3 ans au moins et de connaissances linguistiques orales et écrites du deuxième degré secondaire II, être en possession d'un permis illimité depuis au moins 3 ans, être en possession de l'autorisation de transport professionnelle de transport.

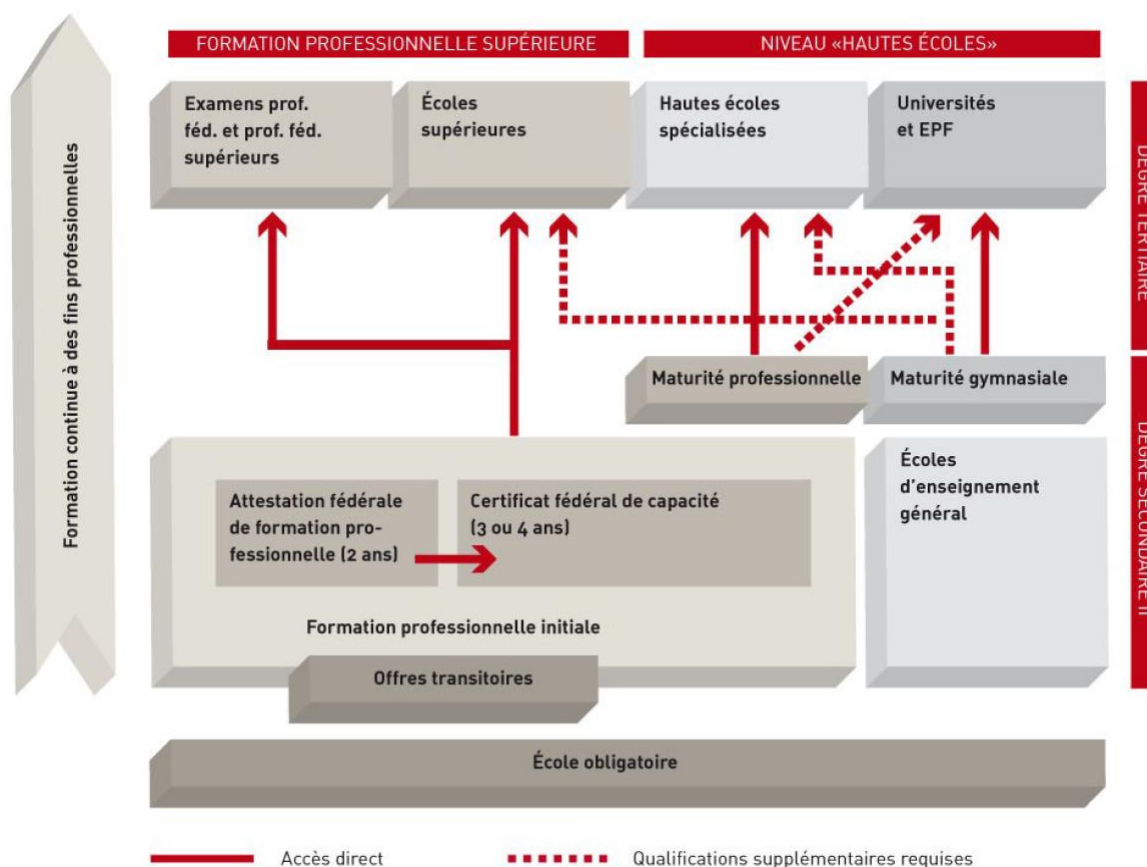
De plus pour vous présenter à l'examen final B8 vous devrez également prouver d'une pratique professionnelle de 2 ans au moins.

Le tableau ci-dessous vous décrit le système de formation suisse et vous permet de savoir si votre formation correspond aux exigences.

Si ce n'est pas le cas vous devez faire reconnaître vos équivalences auprès de la "Commission assurance qualité" de "l'association suisse des moniteurs de conduite"

Le dossier sera transmis à l'école pour vérification avant d'être envoyé à la CAQ.

Une avance de CHF 700.- vous sera demandée pour les frais de reconnaissance de la CAQ et de l'école.



Dans le système suisse, trois filières de formation ou d'études existent après l'école obligatoire.

La filière professionnelle (apprentissage)

Cette voie est celle de la formation professionnelle initiale, plus connue sous le nom d'apprentissage. Elle est orientée vers la pratique et se déroule en entreprise ou en école de métiers.

Elle peut s'étaler sur trois ou quatre ans et déboucher sur un certificat fédéral de capacité (CFC), ou sur deux ans avec une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) à la clé.

La filière culture générale

Cette voie se déroule en école. Elle combine un enseignement de culture générale avec des cours dans un domaine spécifique permettant de poursuivre une formation professionnelle dans les domaines de la santé ou du social, par exemple.

La filière gymnasiale

Suivie dans un collège, un lycée ou un gymnase, cette filière permet d'acquérir, en école, les connaissances en langues, sciences humaines, sciences naturelles, mathématiques et arts requise pour l'entrée à l'université, dans une école polytechnique fédérale (EPF) ou dans une haute école pédagogique (HEP).

Si votre formation est inférieure vous devez faire preuve d'expérience en jours d'école et jours pratique selon le tableau ci-dessous :

Formation	Jours école	Jours pratique	Supplément jours école à effectuer	Supplément jours pratique à effectuer
3 ans d'apprentissage	120	540	0	0
2 ans d'école de commerce + 1 année de pratique	400	240	0	0
2 ans d'apprentissage avec attestation	80	360	20 jours école	240 jours pratique
1 année d'apprentissage	40	180	60 jours école	420 jours pratique
Sans CFC et sans diplôme			100 jours école	600 jours pratique

Baccalauréat non terminé sans certificat de capacité			100 jours école	600 jours pratique
Études achevées			0	240 jours pratique

Procédure d'examen d'équivalence pour diplôme étranger - check-list

1. S'informer auprès du point de contact national.
2. Vérifier l'équivalence du diplôme auprès de l'administration responsable de la reconnaissance.
3. Traduire les documents importants dans la langue de l'Etat d'accueil, faire éventuellement authentifier la traduction.
4. Ne jamais remettre des originaux mais toujours des photocopies.
5. Mettre à disposition les documents suivants:
 - formulaire de candidature dûment rempli
 - copie de passeport ou carte d'identité
 - diplôme
 - attestation de pratique professionnelle
 - éventuellement preuve d'honorabilité, certificat médical, certificat de bonnes mœurs, preuve d'absence de faillite

Reconnaissance des diplômes universitaires étrangers

La demande de reconnaissance d'un diplôme universitaire étranger doit être adressée à la conférence des recteurs universitaires suisse à l'adresse :

Conférence des Recteurs des Universités Suisses CRUS
Swiss ENIC
Sennweg 2
CH-3012 Berne

Courrier postal
Postfach 607
CH - 3000 Berne 9

Vous trouverez des renseignements supplémentaires à l'adresse ci-dessous:
<http://www.crus.ch/information-programmes/reconnaissance-swiss-enic/rechte-navigation/contact.html?L=1>

Accompagnez votre demande de :

- Une photocopie du passeport
- Du ou des diplômes avec une traduction officielle. (ambassade, consulat, traducteur officiel etc.)

Reconnaissance des certificats et diplômes professionnels étrangers

La demande de reconnaissance d'un certificat professionnel étranger doit être adressée à :

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Effingerstrasse 27
CH-3003 Berne
Téléphone: +41 31 322 21 29

Vous pouvez télécharger les formulaires nécessaires pour votre demande à l'adresse suivante:
<http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00169/00371/index.html?lang=fr>